



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Mmes, MM. les membres de la Table

DATE : 30 novembre 2021

OBJET : Recommandation pour le poste de représentant.e de la Couronne-Sud au conseil d'administration de Montréal International.

POUR DÉCISION

1. OBJECTIF

Recommander la personne qui siègera au conseil d'administration de Montréal International.

2. MONTRÉAL INTERNATIONAL (MI)

Le conseil d'administration de MI regroupe à la fois des membres provenant du secteur privé et des membres représentant le secteur public, parmi lesquels doit figurer un ou une élue de la Couronne-Sud. Le mandat des membres du conseil d'administration de MI est d'une durée de deux ans et vient à échéance à la deuxième assemblée générale annuelle, au printemps, suivant la date de leur nomination. Actuellement, Monsieur Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion, représente la Couronne-Sud au conseil d'administration de MI.

Rôle et mandat de MI

Montréal International exerce actuellement, pour le compte de la CMM, la compétence de faire la promotion de son territoire sur le plan international, et ce, afin de favoriser l'essor et la diversification de l'économie. En collaboration avec ses partenaires, elle propose toute une gamme de services pour concrétiser les projets d'implantation et d'expansion et faciliter l'accueil des travailleurs internationaux dans la grande région métropolitaine.

Le suivi des activités et des résultats obtenus par Montréal International s'exerce principalement sous la forme d'une reddition de comptes exercée une fois par année auprès des membres de la commission du développement économique de la CMM, lesquels doivent par la suite formuler une recommandation quant au renouvellement de l'entente de services entre la CMM et MI.

L'organisation s'appuie sur l'expertise d'une cinquantaine de professionnels et son mandat consiste à :

- Attirer, retenir et favoriser l'expansion d'investissements directs étrangers ;
- Attirer, retenir et soutenir l'expansion d'organisations internationales ;
- Attirer, accueillir et retenir les travailleurs étrangers qualifiés ;
- Promouvoir et renforcer l'attractivité économique et le rayonnement international du Grand Montréal.

3. PROCÉDURE POUR LA RECOMMANDATION DE LA TABLE

Les membres votants proposent et appuient une candidature. La recommandation de la TPECS quant à la personne devant siéger au conseil d'administration de MI sera transmise aux officiers de la CMM, puisqu'il revient au conseil d'administration de la CMM de procéder officiellement à la nomination des

personnes devant occuper les postes réservés aux représentant.es des 5 secteurs municipaux dans le conseil de MI.

Dans l'éventualité où plus d'une candidature serait proposée pour pourvoir le poste, un vote secret doit avoir lieu. Les candidates et candidats doivent obtenir la majorité absolue des membres présent.es avant d'être proclamés élu.es.

Si une candidate ou un candidat est dans l'impossibilité d'être présent.e au moment où se déroule le vote, il ou elle doit avoir fait parvenir au moins 24 heures à l'avance son intention, par écrit, à la direction générale de la Table.